Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215602301-20260421-2026_04_01-DE

Commune de SAINT NICOLAS DU TERTRE
Département du Morbihan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 21 avril 2026

De la commune de **SAINT NICOLAS DU TERTRE**

Séance du 21 avril 2026

Nombre de conseillers

- en exercice	11
- présents	10
- votants	10
- absents	1
- exclus	0
-pouvoir	1

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT NICOLAS DU TERTRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de M. LE GOUÉ Mickaël, Maire.

Présents :
BEAUDOUX Edith, BLOYET Anita, CHAUVEL Manuel (arrivé à 19h15), DANION Jérôme, DEVAL Caroline, DINOT Pascal, DUBOIS Florent, LE GOUÉ Mickaël, RENAULT Cédric, ROBIN RAYNARD Stéphanie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. ROUSSEAU Hervé a donné procuration à BEAUDOUX Edith.

Date de convocation :
14.04.2026

Mme ROBIN RAYNARD Stéphanie *est nommée secrétaire de séance.*

Date d'affichage :
29.04.2026

Délibération n°2026-04-01

CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES (Art. L. 2121-22)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil peut constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux.

Ces commissions ont pour mission d'étudier les dossiers, de préparer les affaires qui relèvent de la compétence du Conseil et d'éclairer les décisions lors des séances délibérantes.

Il propose au Conseil Municipal la création de 7 commissions communales, pour la durée du mandat. Il précise que les référents de chaque commission seront élus par les membres desdites commissions après la présente séance.

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder aux nominations par vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

* DECIDE de créer sept commissions communales, à savoir :

- Commission Finances,
- Commission Travaux, voirie,
- Commission Espaces verts, Environnement,
- Commission Affaires sociales,
- Commission Communication,
- Commission Culture, Loisirs, liens associatifs, Patrimoine
- Commission Sécurité

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215602301-20260421-2026_04_01-DE

* NOMME :

- A la Commission Finances : **M. LE GOUÉ Mickaël (Référent)**, M. DUBOIS Florent, M. RENAULT Cédric, Mme ROBIN RAYNARD Stéphanie
- A la Commission Travaux, voirie : **M. DUBOIS Florent (Référent),** M. LE GOUÉ Mickael, M. CHAUVEL Manuel, M. DANION Jérôme, M. RENAULT Cédric, M. ROUSSEAU Hervé
- A la Commission Espaces verts, Environnement : M. LE GOUÉ Mickaël, Mme BEAUDOUX Edith, M. DANION Jérôme, M. DUBOIS Florent
- A la Commission Affaires sociales : **Mme BEAUDOUX Edith (Référente),** M. LE GOUÉ Mickaël, Mme BLOYET Anita, Mme DEVAL Caroline, Mme ROBIN RAYNARD Stéphanie
- A la Commission Communication : **M. DINOT Pascal (Référent),** M. LE GOUÉ Mickaël, Mme BEAUDOUX Edith, Mme ROBIN RAYNARD Stéphanie
- A la Commission Culture, Loisirs, liens associatifs, Patrimoine : **M. DINOT Pascal (Référent),** M. LE GOUÉ Mickaël, Mme DEVAL Caroline
- A la Commission Sécurité : M. DINOT Pascal**,** M. LE GOUÉ Mickaël, Mme DEVAL Caroline, M. RENAULT Cédric

Le Maire,
M. LE GOUÉ